

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 9 septembre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	23	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 00
Abstention : 00

L'an 2024 le 9 septembre à 19h15, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni à la salle des réunions du SICTOM à Issoudun, sous la présidence de M. VAN REMOORTERE Éric, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 3 septembre 2024

Présents : M. VAN REMOORTERE Éric, Président, Mmes : ABRIOUX Sylvette, HERVET Maryse, LAINEZ Sylvie, LEPRAT Monique, LOTH Christelle, MALLET Armelle, MERIOT Nathalie, SAUGET Nicole ; MM : BODIN Olivier, BONNET Michel, GONNET Arnaud, GONTHIER Gilles, HERAULT Michel, JOLY Sylvain, LEGNIER François, MAURICEAU Christophe, METIVIER Philippe, NORMAND Franck, PARAGE Frédéric, QUANTIN Jean-Philippe, RENAUDAT Fabrice, VILLALDEA-AVILA Rafaël

Excusés avant donné procuration : M. CHABANCE Fabrice à M. NORMAND Franck ; Mme CIRRE Marie-Line à M. GONTHIER Gilles ; M. LAUVERGEAT Patrice à M. VILLALDEA-AVILA Rafaël.

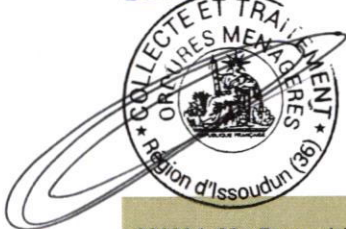
Absents : M. AUDEBERT Éric, Mme LE GRANDIC Patricia, M. MNICH Pascal, M. TAILLANDIER Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. GONNET Arnaud

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE
D'ISSOUDUN
Le : 19/09/2024
Et

Publication ou notification du :

20/09/2024



090924_03 : Proposition convention gestion des déchets avec la CCPI

Rapporteur : Éric VAN REMOORTERE

Présentation :

Par suite de ce constat réalisé lors de la préparation d'une proposition de stratégie du SICTOM pour les années futures, une réflexion a été menée afin de proposer un autre mode de relation avec la CCPI basée sur le partenariat.

Le président présente le modèle de convention élaboré par le SICTOM et propose de soumettre ce mode de fonctionnement à la CCPI pour avis. Le président demande que le comité puisse l'autoriser à signer cette convention en cas d'accord de la CCPI pour ce type de fonctionnement.

Le président précise que faute d'accord sur ce type de fonctionnement, il proposera au comité de revoir l'organisation du SICTOM afin de modifier « l'outil » de façon à le redimensionner pour gérer les flux sans celui de la CCPI. Il précise qu'un certain nombre de véhicules et matériels sont à remplacer et que certains postes devraient se libérer dans les prochains mois au SICTOM et qu'en conséquence le moment est propice à une restructuration. Il ne voit pas comment le SICTOM pourrait continuer à s'engager dans des contrats avec une collectivité représentant environ 50% du flux sans visibilité sur le long terme.

Proposition du bureau :

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICTOM de Champagne Berrichonne,

Le comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'autoriser M. le président à proposer un partenariat à la CCPI sur la base de la convention jointe à la présente délibération.

- Donne l'autorisation au président d'entrer en relation avec la CCPI pour amender ce projet de convention en vue d'une écriture permettant un accord « gagnant-gagnant »

Pour copie conforme :

Au SICTOM de Champagne Berrichonne, le

Le Président
M. Éric VAN REMOORTERE

Secrétaire de séance,
M. GONNET Arnaud

